MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

CERFA
N° 14734 * 04

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

# Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.**
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __
Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __
N° d'enregistrement : _____

## 1 Intitulé du projet

Projet d'implantation d'un poste de transformation électrique

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination
TEREOS STARCH & SWEETENERS LBN

Raison sociale

N° SIRET
4 8 0 8 9 1 4 0 7 0 0 0 2 9

Type de société (SA, SCI...)
SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
NOËL

Prénom(s)
Pascal

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) |
|---|---|
| 32) Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension. | Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 kilovolts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes. Dans le cadre du projet :<br>Puissance du poste de transformation : 225 kV<br>Surface de plancher créée : 500 m² |

### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

## 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

TEREOS souhaite implanter un poste de transformation électrique 225kVA/15kVA au Nord de son site de Lillebonne (76), raccordé au poste source RTE localisé à environ 1 km à l'Ouest de l'emplacement envisagé du poste de transformation.

La surface envisagée pour les aménagements sera d'environ 4 000 m2, sur des parcelles appartenant au site, la surface de plancher créer sera quant à elle de 500 m².

### 4.2 Objectifs du projet

Ce projet porte une ambition claire :
- réduire significativement le coût de l'énergie en optimisant les infrastructures électriques.
- remplacer une alimentation vieillissante et coûteuse par une solution plus performante et économique .

Pour y parvenir, il s'appuie sur deux leviers majeurs :
- La modernisation du réseau, avec l'abandon du réseau Enedis au profit du réseau RTE, plus fiable et mieux adapté aux besoins industriels.
- La simplification du cadre contractuel, via le passage d'une convention CARD à une CART, éliminant ainsi des coûts superflus liés au transport d'énergie.

Les bénéfices attendus sont :
- une baisse des dépenses énergétiques,
- une meilleure stabilité d'alimentation, et une pérennité renforcée pour l'usine

Cela s'inscrit également dans un projet de décarbonation du site d'ici 2032 pour une réduction de 60 ktCO2 abattue

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le calendrier de déploiement du projet s'articule autour des étapes clés suivantes, avec les périodes de réalisation envisagées :
- Les travaux de terrassement devraient se dérouler de la mi-mai 2025 à la fin juillet 2025. Cette phase initiale permettra de préparer le terrain pour les constructions à venir. Un reprofilage du terrain sera réalisé au démarrage des travaux pour permettre de niveler de manière homogène le terrain où sera implanté le poste de transformation.
- La phase de génie civil prendra le relais de septembre 2025 à février 2026. Durant cette période, les structures et les infrastructures principales seront érigées.
-En parallèle et en continuité, les travaux de génie électrique (installation) sont programmés de janvier 2026 à la fin juillet 2026. Cette étape cruciale comprendra la mise en place des systèmes électriques nécessaires au fonctionnement du projet.
- Suivront les essais du génie électrique, prévus de mai 2026 à août 2026. Ces tests permettront de s'assurer de la conformité et de la performance des installations électriques.

Enfin, la mise en service de l'ensemble du projet est actuellement fixée pour le mois de novembre 2026.

Les voies routières du site (déjà existantes) seront utilisées pour acheminer les matériaux sur la zone du projet.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Un local contrôle et de commande (d'environ 120 m²) sera séparé du poste de transformation par une voie carrossable.

Une clôture périphérique permettra d'isoler l'ensemble « poste de transformation/salle commande » du reste des installations de TEREOS. Une voirie supplémentaire va également être ajoutée pour rejoindre le poste de transformation.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un permis de construire.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet | Valeurs |
|---|---|
| Assiette de l'opération<br>Surface de plancher créée<br>Autres surfaces (terrains non aménagés, en matériaux granulaires) | 4000 m²<br>500 m²<br>3500 m² |

## 4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune d'implantation**

Numéro : _____ Voie : ZI de Port Jérôme

Lieu-dit : Les Herbages

Localité : Lillebonne

Code postal : 7 6 1 7 0 BP : ___ ___ ___ Cedex : ___ ___

**Coordonées géographiques[1]**

Long. : 0 0 ° 5 1 ' 5 5 " 9 Lat. : 4 9 ° 4 9 ' 5 4 " 1

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement**

**Point de départ :** Long. : ___ ___ ° ___ ___ ' ___ ___ " ___ Lat. : ___ ___ ° ___ ___ ' ___ ___ " ___

**Point de d'arrivée :** Long. : ___ ___ ° ___ ___ ' ___ ___ " ___ Lat. : ___ ___ ° ___ ___ ' ___ ___ " ___

**Communes traversées :**

**Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :**

PLU de Lillebonne approuvé le 6 octobre 2016.
Le projet s'implante en zone UI (Zone Urbaine Industrielle). Section : BW (parcelle 86).

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | ☐ | ☑ | Le projet n'est pas compris dans un périmètre de ZNIEFF.<br>Au plus proche du site, on retrouve :<br>ZNIEFF de type I (ID : 230031127), L'Estuaire du Commerce 500 m au Sud,<br>ZNIEFF de type II (ID: 230000259), Le Marais Vernier 500 m au Sud.<br><br>Pour plus de précisions, voir annexe 8 (chapitre 5.5) |
| En zone de montagne ? | ☐ | ☑ | Sans objet. |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | ☐ | ☑ | Le projet n'est pas concerné par un Arrêté de Protection de Biotope (APB).<br><br>Source : Dreal Normandie. |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | ☐ | ☑ | Lillebonne n'est pas une commune littorale au sens strict de la loi française, car elle ne dispose pas d'un accès direct à la mer ou à un estuaire.<br><br>La commune n'est pas concernée par la loi littoral. |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | ☐ | ☑ | Sans objet. |

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|---|---|---|---|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | ☐ | ☑ | Les Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sont obligatoires pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Lillebonne appartient à l'agglomération Caux Seine Agglo, qui compte ~70 000 habitants – donc non concernée par cette obligation). |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | ☐ | ☑ | Selon l'Atlas des Patrimoines, 4 sites inscrits et 1 site classé sont présents dans l'aire d'étude éloignée du site (3 km autour du site). Les plus proches se situent à environ 2 km au sud.<br><br>Pour plus de précisions, voir annexe 8 (chapitre 5.6) |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | ☐ | ☑ | L'implantation du poste de transformation se situe en dehors de toute zone humide inventoriée.<br><br>(source Siges réseaux)<br><br>Pour plus de précisions, voir annexe 8 (chapitre 5.5.2) |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br><br>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | ☑ | ☐ | Plan de Prévention des Risques Technologiques de Port-Jérôme.<br><br>PPRN-Innodation- Seine Normande de Heurteauville à Marais-Vernier (Lillebonne) |
| | ☑ | ☐ | PPRT approuvé par arrêté préfectoral le 7 août 2014.<br><br>PPRi, date de prescription : 31-10-2024. |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | ☑ | ☐ | Le site est inventorié dans la base de données BASIAS sous le nom « SODES, société d'éthanol de synthèse» et sous le numéro « HNO7602129 ».<br><br>L'arrêté préfectoral d'autorisation en vigueur du site est celui du 8 octobre 2014, rédigé à la suite de la fusion des sociétés TEREOS et SODES. |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | ☑ | ☐ | Le site de Lillebonne et le projet se situe dans une zone de répartition des eaux "Albien" (ID : 03001).<br><br>Source : AP du 14-10-2016 relatif aux zones de Répartition des Eaux (ZRE) eaux du bassin Seine-Normandie. |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | ☐ | ☑ | Le site n'est pas concerné par un périmètre de captage d'eau potable.<br><br>Source : ARS Normandie (carte altsanté, consulté le 28/04/2025). |
| Dans un site inscrit ? | ☐ | ☑ | Sans objet.<br><br>Pour plus de précisions, voir annexe 8 (chapitre 5.6) |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|---|---|---|
| D'un site Natura 2000 ? | ☐ | ☑ | Le projet ne se situe pas dans une zone Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 500 m environ au Sud. Il s'agit du dite d'intérêt communautaire (FR2300122) "Marais Vernier et Risle Maritime"<br>(Voir annexe 7 et l'annexe 8). |
| D'un site classé ? | ☐ | ☑ | Sans objet.<br><br>Pour plus de précisions, voir annexe 8 (chapitre 5.6) |

# 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

**Veuillez compléter le tableau suivant :**

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | ☐ | ☑ | Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau dans le milieu naturel |
| | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | ☐ | ☑ | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | ☐ | ☑ | Les matériaux seront réemployés sur site dans la mesure du possible.<br><br>En cas d'excédents, ceux-ci seront évacués. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? | ☐ | ☑ | L'équilibre entre déblais / remblais est recherché. |
| | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | ☐ | ☑ | La construction et l'exploitation du projet ne sont pas amenés à utiliser les ressources naturelles du sol et du sous-sol du site. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Ressources | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ? | ☑ | ☐ | Le projet ne prévoit pas de consommation en eau en dehors des besoins liés à la sécurité incendie. |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | ☐ | ☑ | A ce jour, le terrain concerné par l'opération est une situé sur un site industriel dont l'intérêt faunistique et floristique est limité, de plus, il n'est pas constitué de corridor écologique (selon la trame verte et bleu de Normandie). En effet, des éléments fragmentant se trouve à proximité du projet : installations / activités de TEREOS, voiries d'accès (circulation PL). Le planning des travaux prendra en compte le cycle biologique des espèces (oiseaux, chiroptères, ...).<br>Les clôtures permettront le passage pour la petite faune. |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | ☐ | ☑ | Le projet ne se situe pas dans une zone Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 500 m environ au Sud. Il s'agit du dite d'intérêt communautaire (FR2300122) "Marais Vernier et Risle<br><br>En l'absence de lien écologique fonctionnel avec le site Natura 2000, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces Natura 2000 qui ont justifié la désignation de la ZCS. |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | ☐ | ☑ | Le projet n'engendre donc pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes, il est situé dans l'emprise du site TEREOS.<br>Aujourd'hui, le terrain envisagé par l'opération n'est pas aménagé, il n'avait pas de vocation particulière, toutefois celui-ci est composé d'arbres et arbustes, qui peuvent présenter un attrait pour la faune locale. Comme indiqué précédemment, des éléments fragmentant se trouvent à proximité : voiries PL, installations, procedés. |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | ☑ | ☐ | Le projet se situe sur le site de TEREOS, concerné par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de Port-Jérôme. |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | ☑ | ☐ | Le site n'est pas concerné par :<br>- risque de mouvement de terrains,<br>- risque gonflement des argiles (risque faible),<br>- risque sismique (très faible - 1)<br><br>Le site reste concerné par le risque d'inondation par débordement de nappes.<br>Pour plus d'information, consulter l'annexe 8 (chapitre 5.9). |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | L'exploitation d'un poste de transformation n'est pas susceptible d'engendrer des risques sanitaires. |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | ☐ | ☑ | Sans objet. |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? | ☑ | ☐ | Pour rappel, le projet est situé sur l'emprise du site TEREOS. Des déplacements de camions (poids lourds) pendant la phase travaux sont à prévoir pour : l'acheminement du matériel, l'approvisionnement en matériaux, et l'évacuation des déblais (si excédentaires). L'impact sur la circulation des axes routiers périphériques sera limité (durée courte des travaux). En phase d'exploitation, des visites de contrôle et d'entretien périodiques (maintenance) seront réalisées ponctuellement. |
| | Est-il source de bruit ? | ☑ | ☐ | Le projet est susceptible de générer des nuisances sonores, notamment en période de chantier, toutefois celui est à nuancer, le site se trouve en pleine zone industrielle. |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | ☑ | ☐ | Cf. remarque précédente, le site est situé en pleine zone industrielle de Port Jérôme, d'autres activités industrielles bordent le site. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | ☐ | ☑ | Le projet n'est pas source de nuisances olfactives particulières. |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | ☑ | ☐ | Cf. remarque précédente, le site est situé en pleine zone industrielle de Port Jérôme, d'autres activités industrielles bordent le site, qui peuvent émettre des nuisances olfactives. |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | ☑ | ☐ | En phase chantier, les vibrations pourront être occasionnées par le terrassement. Ces nuisances seront temporaires et localisées au droit du terrain envisagé par l'opération. |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | ☐ | ☑ | Le projet n'est pas situé à proximité d'activités sources de vibrations. |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | ☐ | ☑ | L'enjeu lié à la commodité du voisinage est considéré comme faible du fait de l'éloignement des zones d'habitation par rapport au site. |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | ☐ | ☑ | Cf. commentaire précédent. |
| Émissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | ☑ | ☐ | En phase de travaux, les rejets dans l'air proviendront des poussières émises pendant le terrassement et des émissions liées au trafic des engins de chantier. Ces effets seront limités à la durée des travaux. Des mesures comme l'arrosage et l'utilisation d'engins homologués limiteront les rejets. En phase exploitation, les principales sources de rejet atmosphériques seront liées au trafic des véhicules (pour la maintenance des équipements). |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? | ☑ | ☐ | Eaux pluviales : des drains collecteurs seront positionnés autour des ouvrages principaux, à savoir le bâtiment et les fosses transformateurs. |
| | Si oui, dans quel milieu ? | ☑ | ☐ | Ces eaux de drainage seront infiltrées dans le terrain en périphérie de la plateforme (conformément au SDAGE Seine Normandie). |

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|---|---|---|---|---|
| Émissions | Engendre-t-il des effluents ? | ☐ | ☑ | Le site ne produira pas d'eaux résiduaires, ni d'eaux usées.<br><br>En mode dégradé, le risque de pollution lié au projet pourrait provenir du déversement de produits dangereux liquides. Une rétention déportée sur  est prévue pour se prémunir de tout déversement accidentel. |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | ☑ | ☐ | Le chantier sera à l'origine de la production de déchets de différentes natures (déchets inertes, déchets non dangereux, déchets dangereux). Ils seront triés dans des bacs de collecte fermés pour éviter les envols puis envoyés dans des filières spécialisées en fonction de leur typologie.  En phase d'exploitation, le projet ne génère pas de déchets, sinon du consommables liés à la maintenance des équipements (pièces mécaniques, chiffons, huiles, etc.) gérés par la suite dans des filières spécialisés. |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | ☐ | ☑ | La parcelle retenue pour l'implantation du poste se trouve éloigné de sites classés et inscrit, ne se situe pas dans un site patrimonial remarquable (SPR). De plus, plusieurs avantages seront favorables à son intégration paysagère : la parcelle appartient déjà au site TEREOS, parcelle a vocation industrielle  et la parcelle sur laquelle le poste sera implanté dispose d'un écran paysager, l'isolant du reste du paysage.<br>Plus d'information, à l'annexe 8 (chapitre 5.6.1, 5.6.2 et 5.9.4). |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | ☐ | ☑ | Pour rappel, les terrains envisagés dans le cadre du projet d'aménagement pour le poste de transformation s'implantent en zone UI (zone urbaine urbanisable) sur le site de TEREOS.<br><br>Le projet est compatible avec le règlement d'urbanisme de la commune de Lillebonne.<br><br>Plus d'informations, à l'annexe 8 (chapitre 5.9.5). |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Toutefois, à proximité du site TEREOS, deux projets ont été soumis à évaluation environnementale :
- Création d'une usine de recyclage de plastique et implantation d'une chaufferie bois déchet sur la commune de Saint-Jean-de-Folleville (76) Eastman Circular Solutions France SAR, date de l'avis en date du 23/04/2024,
- Installation d'une plateforme logistique sur la commune de Lillebonne (76) par GCA LOGISTICS LE HAVRE, date de l'avis en date du 18/08/2024.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Sans objet.

## 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

## 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet prévoit plusieurs mesures :
- Respect des exigences du PLU pour l'implantation du poste de transformation,
- Adaptation du calendrier des travaux selon le cycle biologique des espèces animales,
- Évitement des risques de pollution en phase de chantier et en phase exploitation (rétention),
- Mise en place d'un chantier respectueux de l'environnement,
- Absence d'impact sur les eaux superficielles et souterraines,
- Clôtures perméables à la petite faune,
- Maintien des linéaires boisés présents afin de limiter l'incidence visuelle depuis l'extérieur.

Moyens et mesures de maitrise propre à l'équipement :
Dispositif de sécurité incendie mis en œuvre dans le cadre du projet du poste de transformation qui comporte :
- Un système de détection automatique d'incendie ;
- Un système d'extinction incendie par gaz (agent d'extinction inerte).

Les dispositifs de détection sont identifiés en salle de contrôle, ce qui permet une localisation rapide de la zone incriminée.

Dans le cadre du projet, il est prévu l'extension du réseau interne incendie, ainsi un nouveau poteau incendie sera installé au droit du poste de transformation, celui-ci sera en mesure de délivrer 60 m3/h.

Pour plus d'informations, consulter l'annexe 8 (Chapitre 6 - Notice de Dangers).

# 7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les mesures énoncées au chapitre 6.5 permettront de réduire de manière notable les impacts du projet sur l'environnement. Le projet n'appelle pas d'évaluation environnementale dans la mesure ou l'ensemble du projet est réalisé en cohérence avec le PLU, s'intègre dans une zone industrielle et le site de TEREOS et profitera des infrastructures existantes : voiries, éclairages, réseaux. L'ensemble du projet n'est pas traversé par des corridors écologiques et ne constitue pas de réservoirs écologiques inscrits au schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Haute-Normandie. En effet, il s'applique sur des terrains qui ne présentent pas de caractéristiques environnementales particulières.
L'ensemble des effluents et déchets qui seront produits dans le cadre de l'activité seront encadrés, contrôlés et traités. Ces éléments factuels nous permettent de conclure que les incidences résiduelles seront maîtrisées, justifiant ainsi une dispense d'évaluation environnementale complète.

# 8 Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**. | ☑ |
| 2 | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas. | ☐ |
| 3 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe). | ☑ |
| 4 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain. | ☑ |
| 5 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé | ☑ |
| 6 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | ☑ |
| 7 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | ☑ |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| | Objet | |
|---|---|---|
| 1 | Annexe 8 - Dossier de porter à connaissance | ☑ |
| 2 | | ☐ |
| 3 | | ☐ |
| 4 | | ☐ |
| 5 | | ☐ |

# 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Noël

Prénom Pascal

Qualité du signataire Directeur de l'établissement de Lillebonne

À LILLEBONNE

Fait le 07/05/2025

Signature du (des) demandeur(s)